

16 AOUT 2011

Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service général de l'Enseignement de
promotion sociale, de l'Enseignement
secondaire artistique à horaire réduit
et de l'Enseignement à distance

Direction de l'Enseignement de
promotion sociale

1080 Bruxelles , le 18 Jul 2011
Rue A. Lavallée, 1
02 / 690.87.31

1

Monsieur Gérard BOUILLOT
Secrétaire général
Fédération ens. prom. sociale catholique
Secrétariat Général Ens. Catholique
avenue E.Mounier 100
1200 BRUXELLES

Ref.: a) / Dossier pédagogique 4836

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

Unité de formation : FORMATION DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE : INFIRMIER
AYANT UNE EXPERTISE PARTICULIERE EN DIABETOLOGIE
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE
PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 823703U34F1
Domaine : 804 Services aux personnes-SU:services paramédicaux

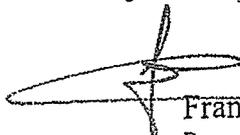
Monsieur le Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Ce dossier a été emprunté au réseau Libre subventionné non confessionnel .

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de ma considération distinguée.

 Le Directeur général adjoint,


François LEMAIRE
Responsable de Direction
François-Gérard Stoitz

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Michaël Goulet ou Françoise Christophe (02/690.87.21 ou 02/690.85.92)

**Formation de qualification professionnelle :
infirmier ayant une expertise particulière en diabétologie**

ANNEXE I

FINALITE DE L'UNITE DE FORMATION

1. Finalités générales

Comme le précise l'article 7 du décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, les finalités principales de celui-ci sont de

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à développer les savoirs, savoir-faire et savoir-faire comportementaux des infirmier(e)s, conformément à l'arrêté royal du 19 février 1997, ainsi qu'à l'arrêté royal du 27 septembre 2006 établissant la liste des titres professionnels particuliers et des qualifications professionnelles particulières pour les praticiens de l'art infirmer afin

- d'augmenter leurs compétences au sein d'un service de diabétologie (endocrinologie, médecine interne, pédiatrie,...) ou en vue de la prise en charge du patient diabétique au sein d'une équipe pluridisciplinaire hospitalière ou extra-hospitalière ;
- d'obtenir la qualification professionnelle particulière d'infirmier(e) ayant une expertise particulière en diabétologie.

**Formation de qualification professionnelle :
infirmier ayant une expertise particulière en diabétologie**

ANNEXE II

CAPACITES

1. **Capacités préalables requises**

Sans objet.

2. **Titres pouvant en tenir lieu**

Conformément à l'article 2 de l'arrêté royal du 27 septembre 2006 établissant la liste des titres professionnels particuliers et des qualifications professionnelles particulières pour les praticiens de l'art infirmier,
titulaire du brevet d'infirmier(e),
titulaire du diplôme infirmier gradué,
bachelier en soins infirmier,
titulaire du diplôme de « verpleegkunde ».

**Formation de qualification professionnelle :
infirmier ayant une expertise particulière en diabétologie**

ANNEXE III

Constitution de groupes ou de regroupements

Pas de recommandation particulière.

**Formation de qualification professionnelle :
infirmier ayant une expertise particulière en diabétologie**

ANNEXE IV

PROGRAMME DES COURS

L'étudiant sera capable :

en vue de la prise en charge du patient diabétique au sein d'une équipe pluridisciplinaire hospitalière ou extra-hospitalière,

notamment sur base d'exemples concrets déterminés par le chargé de cours,

- en *Sciences infirmières*,
 - de déterminer les soins infirmiers et éducatifs :
 - pour tous les patients diabétiques,
 - adaptés aux enfants et adolescents diabétiques en y incluant leur environnement spécifique (parents – école),
 - pour assurer le déroulement optimal d'une grossesse chez une femme diabétique ou lors de l'apparition d'un diabète gestationnel,
 - adaptés aux personnes âgées ;
 - d'élaborer un plan de soins visant à soutenir le patient dans sa recherche d'autonomie en l'éduquant aux techniques d'auto-surveillance , d'autogestion et de traitement ;
 - de définir les moyens nécessaires pour assister l'expert en nutrition afin d'améliorer la compliance du patient face aux contraintes nutritionnelles et l'amener à un équilibre alimentaire ;
- en *Sciences biomédicales*,
 - de différencier les types de diabète et de définir leurs origines respectives ;
 - d'analyser les situations particulières pouvant interférer avec la pathologie ;
 - d'observer et de constater les différents symptômes du diabète et ses complications ;
 - de collaborer à l'établissement du diagnostic et à la prise en charge médicale et paramédicale ;
- en *Sciences humaines et sociales*,
 - d'analyser les aspects psychologiques et médico-sociaux et de les intégrer dans sa démarche plus précisément en ce qui concerne la psychologie spécifique aux patients « chroniques » ;
 - de dégager les problèmes sociaux (permis de conduire, travail, aspects financiers, assurances,...) et/ou culturels engendrés par le diabète et de proposer différents types de démarches de résolution ;
 - de déterminer une action d'éducation du patient en vue d'adapter la relation éducative ;
 - de discerner les difficultés de la communication multidisciplinaire.

**Formation de qualification professionnelle :
infirmier ayant une expertise particulière en diabétologie**

ANNEXE V

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant(e) sera capable :

au départ d'un cas concret,

- d'identifier les besoins spécifiques du patient diabétique ;
- de préciser les aspects thérapeutiques et de surveillance appropriés ;
- de développer une approche éducative.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le degré de précision de la terminologie utilisée,
- l'établissement judicieux de priorités dans l'éducation du patient,
- la prise en compte des aspects pluridisciplinaires.

**Formation de qualification professionnelle :
infirmier ayant une expertise particulière en diabétologie**

ANNEXE VI

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.